



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

21^e séance plénière

Lundi 19 octobre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 167 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique

Rapport de la Sixième Commission (A/64/458)

Le Président (*parle en arabe*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Sixième Commission dont elle est saisie aujourd'hui?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant la recommandation de la Sixième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote

qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Sixième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Sixième Commission pour prendre nos décisions.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 7 de son rapport. La Sixième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/3).

Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 167 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Point 45 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projets de résolution A/64/L.2 et A/64/L.3

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.2.

M. Furlong (Canada) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président Directeur général du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, devant l'Assemblée générale, le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/64/L.2). Il ne reste que 116 jours avant l'ouverture officielle des XXI^e Jeux olympiques d'hiver, et 144 jours avant celle des X^e Jeux paralympiques d'hiver, à Vancouver, en Colombie-Britannique (Canada). C'est pourquoi je suis heureux d'être ici aujourd'hui afin d'appeler l'attention sur les principes et les idéaux qui sous-tendent le projet de résolution.

Lorsque Vancouver a été choisie pour organiser les XXI^e Jeux olympiques d'hiver, le Comité d'organisation, de concert avec le Gouvernement canadien et ses partenaires, s'est fixé des objectifs de réussite qui vont au-delà de l'héritage laissé par les installations, les bâtiments et les retombées économiques. Pour que ces Jeux influent réellement et durablement sur la vie de tous ceux qui y participeront ou y assisteront, nous devons veiller à ce que ceux-ci laissent un héritage humain. Je veux parler ici d'un héritage qui témoigne de la capacité du sport de transformer l'esprit d'un pays, voire de l'ensemble de la communauté des nations.

Depuis le début, notre vision des Jeux se veut un idéal commun auquel adhère une nation tout entière. Cette vision se fonde sur notre attachement commun au sport et aux valeurs de l'olympisme, à savoir la compréhension mutuelle, l'amitié, la solidarité et le fair-play. C'est cette même vision qui guide nos décisions, nos gestes et nos partenariats. C'est aussi là une vision qui façonne nos espoirs et nos rêves de réussite.

Ces Jeux, bien plus que 27 journées d'épreuves sportives, se veulent une occasion privilégiée d'inspirer une génération. Dans le projet de résolution

dont l'Assemblée est saisie, c'est cette vision des Jeux que nous nous sommes attachés à exprimer, avec la collaboration de tous les pays représentés ici. Ce projet de texte reprend certains éléments fondamentaux de résolutions antérieures sur la Trêve olympique : il reconnaît le rôle de plus en plus important joué par le sport en tant que moyen par lequel les institutions et les États Membres de l'ONU peuvent aider à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; il souligne le travail important du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix; et il plaide en faveur de mesures prises par les organismes sportifs internationaux, les comités nationaux olympiques et les comités nationaux paralympiques pour promouvoir le développement humain et renforcer une culture de paix par le sport.

Le projet de résolution se félicite également des activités menées en commun par le Comité international olympique, le Comité international paralympique et le système des Nations Unies dans des domaines tels que le développement humain, la lutte contre la pauvreté, l'aide humanitaire, la promotion de la santé et la prévention du VIH/sida, l'éducation des jeunes, l'égalité, la consolidation de la paix et le développement durable.

S'agissant de l'objectif premier de ce projet de texte, il s'inspire de l'antique tradition grecque, afin que soit observée une trêve pendant les Jeux olympiques, pour que les athlètes puissent s'y rendre et en revenir en toute sécurité. Outre le respect de la trêve olympique pendant les prochains Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver, il est également demandé aux États Membres de l'ONU de s'associer à l'action menée par le Comité international olympique et le Comité international paralympique pour faire du sport un outil de promotion de la paix, du dialogue et de la réconciliation dans les zones de conflit pendant la période des Jeux olympiques et au-delà.

Le Canada salue en outre la coopération utile entre les autres États Membres de l'ONU, à la faveur de laquelle ceux-ci ont apporté une contribution importante à la rédaction de la résolution présentée cette année, notamment par la communication d'un grand nombre d'idées. De plus, nous sommes extrêmement reconnaissants de l'aide apportée par les comités olympiques et paralympiques internationaux ainsi que par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Nous les remercions en outre d'avoir aidé à la

rédaction de nouvelles dispositions. De même, nous saluons les conseils précieux fournis par le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix.

Le projet de résolution prend également en compte une réalité de longue date, à savoir que le sport s'avère essentiel au développement social. Le Canada reconnaît la capacité du sport de renforcer la viabilité des communautés, de promouvoir l'égalité, de favoriser l'inclusion sociale parmi les jeunes et de contribuer à une culture de paix à l'échelle internationale. À ce titre, notre pays appuie activement un certain nombre d'initiatives efficaces qui mettent le sport au service du développement, et cela au Commonwealth, dans la Francophonie, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud.

C'est la première fois – grâce aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 – que le Canada est chargé de diriger l'action en faveur de la trêve olympique depuis que cette tradition a été rétablie en 1992. Toutefois, si nous voulons que les objectifs fondamentaux du projet de résolution se concrétisent, cette tradition antique qui a survécu au passage du temps devra, par sa nature même, susciter la coopération la plus large possible à l'échelon international. Une fois de plus, le soutien et l'adhésion remarquables que suscite ce projet de résolution témoignent de l'attachement universel aux principes qui y sont énoncés.

Le Comité d'organisation souhaite poursuivre les objectifs qui sous-tendent la trêve olympique, à savoir protéger les intérêts des athlètes et contribuer au règlement pacifique et diplomatique des conflits dans le monde entier, par un dialogue constructif avec les Canadiens et la communauté internationale. Dans cette optique, il mettra en œuvre des initiatives d'une importance cruciale, qui laisseront un héritage durable aux niveaux local, national et international.

Par leur esprit même, les Jeux olympiques et paralympiques appellent les jeunes à adopter, à incarner et à exprimer les valeurs olympiques que sont l'amitié et le respect. C'est ainsi que des jeunes Canadiens de tout le pays répondent à cet appel par une initiative baptisée « Faire la paix ». Cette initiative, qui part du principe qu'une paix durable commence au niveau local, vise à amener les gens à œuvrer en faveur de la paix dans leur vie quotidienne, à la maison, à l'école, au travail et dans la collectivité. En veillant à l'émancipation des jeunes par des gestes de paix

quotidiens, nous favorisons l'avènement d'une génération de citoyens du monde conscients de leurs responsabilités. De même, nous jetons les bases de sociétés justes, inclusives et harmonieuses pour l'avenir.

Par ailleurs, l'appui, dans ce projet de résolution, au Mouvement paralympique international vise à reconnaître expressément les droits des personnes handicapées. C'est là un objectif important auquel le Canada est attaché et qui s'inspire des versions antérieures de la résolution. L'application de la trêve olympique aux Jeux paralympiques, comme les engagements pris en ce sens par le Comité international paralympique ainsi que le Comité international olympique, constitue pour le Canada un témoignage important de la capacité du sport à promouvoir l'inclusion sociale ainsi que la participation active, et sur un pied d'égalité, des personnes handicapées à la vie culturelle, aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports.

Ce projet de résolution fait également ressortir la détermination du Canada à favoriser la participation pleine et entière des populations autochtones. Pour ces Jeux, la participation des communautés autochtones du Canada à une manifestation nationale atteindra un niveau historique. Cela tient à la volonté commune de tous les partenaires d'organiser des Jeux pleinement représentatifs de la richesse et de la diversité de la société canadienne.

Par son titre même, à savoir « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », ce projet de résolution est l'expression du mandat que nous nous sommes fixés : contribuer à rendre le monde meilleur au terme d'une action internationale collective dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, à Vancouver, en Colombie-Britannique (Canada).

Au nom du Gouvernement canadien, du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Vancouver et de tous nos partenaires, je remercie l'Assemblée de m'avoir écouté. J'espère que ce projet de texte sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.3.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de ma délégation et des autres auteurs, le projet de résolution A/64/L.3,

intitulé « Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association », qui aura lieu en Afrique du Sud.

Je tiens à annoncer que depuis que le projet de résolution a été déposé, les pays suivants se sont ajoutés à la liste des auteurs : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belize, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Grenade, Îles Salomon, Inde, Islande, Israël, Japon, Kazakhstan, Koweït, Libéria, Madagascar, Maldives, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Ukraine.

Dans la déclaration qu'il a faite dans le débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée (voir A/64/PV.4), S. E. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, a insisté sur l'importance que l'Afrique du Sud et l'Afrique attachent à l'organisation de la Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association (FIFA) au milieu de l'année prochaine. Grâce à la décision historique de la FIFA de permettre à l'Afrique du Sud d'organiser la Coupe du monde de 2010, c'est la première fois qu'une manifestation sportive importante aura lieu sur le continent africain.

L'ONU a toujours été aux côtés du peuple sud-africain pendant la période difficile de l'apartheid et a appuyé la libération et l'auto-détermination de notre peuple. Cet appui crucial a abouti à la tenue des élections démocratiques historiques d'avril 1994. Aujourd'hui, nous nous présentons devant l'Assemblée en tant que peuple et nation libres. Plus que jamais, notre gouvernement démocratique est attaché à la paix et au développement en Afrique du Sud, en Afrique et dans le monde entier.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui offre à l'Assemblée une nouvelle occasion d'apporter l'appui politique nécessaire à l'Afrique du Sud et à l'Afrique pour que soit organisée avec succès

la Coupe du monde de 2010 de la FIFA. L'objectif de ce projet de résolution est en accord avec les trois piliers de l'ONU, à savoir la paix, le développement et les droits de l'homme.

Le monde entier a pris conscience de l'importance, du rôle et de la contribution qu'un sport tel que le football peut faire dans divers domaines. Étant donné sa popularité universelle, le football peut avoir un effet fédérateur et peut être intégré dans les programmes stratégiques des pays.

La Coupe du monde de la FIFA est l'une des plus importantes manifestations sportives de notre époque. C'est une scène mondiale où les nations et les peuples du monde se retrouvent pour réaffirmer leur humanité. C'est l'occasion, si importante dans notre monde en proie à des troubles, pour tous de faire l'expérience de la réalité humaine de notre appartenance à la famille humaine, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'âge, de croyances politiques ou religieuses, ni de pays ou de continent d'origine.

L'Afrique du Sud est déterminée à veiller à ce que l'organisation de cette manifestation contribue au renforcement de la cohésion sociale, de la réconciliation nationale, de la paix et de la prospérité en Afrique et au-delà. L'Afrique du Sud est également déterminée à contribuer aux idéaux de liberté et d'espoir pour un monde meilleur.

Nous pensons que le sport peut contribuer efficacement à réaliser le développement social et économique, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et la promotion du dialogue entre les civilisations. C'est pour cette raison que nous saluons la poursuite des travaux du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix à New York et du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix à Genève. Les deux bureaux ont efficacement contribué à faire avancer les activités de promotion du sport au sein du système des Nations Unies et au-delà.

À 234 jours de la coupe du monde de 2010 de la FIFA, nous voudrions assurer l'Assemblée que l'Afrique du Sud est disposée à présenter un événement footballistique de toute première qualité qui laissera un héritage durable à l'Afrique. L'African Legacy Programme de la coupe du monde de 2010 vise à appuyer la réalisation des objectifs en faveur de la Renaissance africaine, y compris les programmes de l'Union africaine tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; à garantir une

participation africaine maximale et effective à la Coupe de 2010; à appuyer les efforts visant à renforcer et promouvoir le développement et les progrès du football africain; et à améliorer l'image de l'Afrique dans le monde. De même, nous tenons à assurer l'Assemblée que notre continent partage un même sentiment d'espoir et que nous préserverons la fierté de la FIFA et de tous les joueurs et amoureux du football dans le monde pendant le festival humain de la coupe du monde de football.

Nous remercions tous les États Membres pour les contributions constructives qu'ils ont apportées et les suggestions intéressantes qu'ils ont formulées pendant les consultations sur le projet de texte. Au nom de la délégation sud-africaine et des autres auteurs, nous espérons que le projet de résolution recevra l'appui unanime de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour dire une fois encore que l'Afrique du Sud est disposée à accueillir l'année prochaine les peuples du monde qui apprécieront l'hospitalité et l'enthousiasme africains sans pareils, et que cela lui tient à cœur. Ensemble, nous pouvons faire davantage pour que la coupe du monde de 2010 de la FIFA, qui se tiendra en Afrique du Sud, devienne l'un des événements sportifs les plus mémorables. Nous verrons tout le monde en Afrique du Sud et en Afrique du 11 juin au 11 juillet 2010 et à toutes les autres dates.

M^{me} Kaur (Inde) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur et le privilège de participer au débat d'aujourd'hui sur « Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Puisque je prends pour la première fois la parole à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, d'ajouter ma voix à celles des orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

De par sa nature même, le sport participe de l'inclusion et de la participation. Il rapproche les individus et les communautés et jette des ponts entre les cultures et les ethnies. Il transcende les barrières socioculturelles et les frontières géographiques et promeut la paix et l'harmonie. Il permet également de comprendre l'importance de la discipline et du leadership.

Le sport fait partie intégrante de l'enseignement et est essentiel au bon développement des enfants. Il est également un facteur de santé physique et émotionnelle de l'enfant et permet de nouer des liens sociaux précieux. Les éléments fondamentaux du sport, y compris des bienfaits évidents comme le bien-être physique et mental, en font un instrument on ne peut plus utile pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, les activités sportives ont le pouvoir rassembleur irremplaçable de stimuler le plaidoyer et la communication sociale. Elles sont des moyens très efficaces de mobilisation sociale en appuyant des activités comme des campagnes d'éducation sur le VIH/sida et de vaccination. On ne soulignera jamais assez l'efficacité du sport dans la réorientation des pulsions destructrices et des actions néfastes, comme l'abus de drogues et les activités criminelles.

La maîtrise du sport avait la même importance que celle des écritures dans l'Inde antique. Le système éducatif de l'Inde moderne essaie de perpétuer et de développer ce legs, et le respect du sport et de l'éducation physique. Le Gouvernement indien s'emploie à généraliser la pratique du sport et à créer des infrastructures sportives modernes. Une politique nationale du sport a été adoptée par l'Inde en 2001.

Au niveau national, le Ministère de la jeunesse et des sports est responsable des sports. L'Autorité sportive indienne est le principal mécanisme qui lui permet de cultiver les talents et de fournir des infrastructures, des équipements, une assistance professionnelle et d'autres installations. À cet égard, je voudrais dire, sur une note personnelle, que je suis effectivement fière que l'Institut national des sports indien soit situé dans ma circonscription, Patiala. Ma famille a été et est toujours intimement liée au mouvement olympique. Le Gouvernement a en outre encouragé les fédérations sportives nationales à fonctionner plus efficacement et encourage la participation active des secteurs commercial et industriel dans la promotion du sport.

Nous sommes fiers que New Delhi accueille les prochains Jeux du Commonwealth du 3 au 14 octobre 2010. Les Jeux sont un événement exceptionnel, de renommée mondiale, regroupant plusieurs disciplines sportives, où participent tous les quatre ans les pays et les territoires membres du Commonwealth. Les trois valeurs fondamentales du mouvement des Jeux du Commonwealth – humanité, égalité et destinée – ont

été adoptées par le mouvement en 2001. Ces valeurs inspirent et unissent des millions de personnes et symbolisent la mission importante qui consiste à tenir les jeux au sein du Commonwealth. L'Inde a organisé les Jeux du Commonwealth de la jeunesse, un événement moins important qui fait partie des Jeux du Commonwealth, à Pune en octobre 2008.

Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques modernes, a dit « Le sport doit être le legs de tous les hommes et de toutes les classes sociales ». L'attachement de l'Inde à la Charte olympique demeure inébranlable et, comme les années précédentes, elle coparraine à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/64/L.2).

Nous sommes également très heureux que l'organisation des Jeux olympiques de 2016 ait été attribuée à Rio de Janeiro, au Brésil, pays en développement comme le nôtre, et que la coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association (FIFA) se tiendra en Afrique du Sud, ce qui est une première pour l'Afrique. Nous coparrainons également le projet de résolution sur la coupe du monde de football de la FIFA en Afrique du Sud en 2010 (A/64/L.3). Nous souhaitons en outre plein succès au Canada qui va organiser les XXIII^e Jeux olympiques d'hiver et les X^e Jeux paralympiques d'hiver, et nous nous félicitons de l'initiative de Singapour d'organiser les Jeux olympiques de la jeunesse. Nous ne doutons pas que l'organisation de ces événements sportifs mondiaux majeurs dans des pays en développement contribuera considérablement aux progrès du sport dans les pays en développement et stimulera les activités de développement.

Le sport est le miroir de la société. La dégénérescence des valeurs de nos sociétés, comme l'illustrent la violence, la corruption, le hooliganisme, la duperie et l'abus de drogue, gagne également le sport. Une vigilance concertée et une action résolue sont nécessaires pour empêcher que ces fléaux ne gagnent du terrain et pour protéger les nobles idéaux et l'esprit sur lesquels sont fondés les Jeux olympiques et d'autres sports. Nous devons nous efforcer de promouvoir le sport et une culture du sport dans nos pays. Cela ne peut que contribuer à la promotion du développement, de la paix, de l'amitié, de la coopération et de la compréhension entre les peuples.

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. S. le Prince Albert II de Monaco.

S. A. S. le Prince Albert II de Monaco est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. A. S. le Prince Albert II de Monaco, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Prince Albert II : Il y a un mois, de cette même tribune, était lancé un appel en faveur d'un nouveau multilatéralisme : un multilatéralisme empreint de valeurs de coopération, de compréhension mutuelle, de solidarité et de tolérance. Un multilatéralisme inclusif, participatif, transparent, efficace et constructif, qui rapproche les États afin qu'ils puissent façonner, ensemble, leur avenir commun dans le respect de leurs différences.

Désormais confrontés à des crises que personne ne peut résoudre seul, nous sommes dans l'obligation, sinon dans l'urgence, d'agir. Agir pour améliorer la qualité de vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dont les souffrances ternissent les avancées de notre siècle, agir pour réduire les conséquences néfastes des changements climatiques et de la détérioration de notre environnement qui menacent jusqu'à l'existence même des générations futures.

En invitant le Comité international olympique (CIO) à prendre part à ses travaux, l'Assemblée générale reconnaît le symbole d'un mouvement qui défend un idéal de progrès humain et promeut une société de paix, soucieuse de la préservation de la dignité humaine.

Les cinq anneaux entrelacés, représentant nos cinq continents, aux couleurs élémentaires qui figurent sur tous les drapeaux des États Membres de notre Organisation, sont synonymes d'espoir. Aussi, plus encore que depuis ces 16 dernières années, l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique revêt une importance toute particulière. La résolution 64/3 perpétue la coopération entre deux institutions à vocation universelle, dont les valeurs et les idéaux qu'elle défend se trouvent encore renforcés par l'octroi au CIO du statut d'observateur au sein de notre Assemblée.

Née de la tradition de la Grèce antique, la trêve olympique, ou *ekecheiria*, pierre angulaire des Jeux olympiques, ordonnait, au IX^e siècle avant J.-C., la cessation des conflits du septième jour précédant l'ouverture des Jeux au septième jour suivant leur clôture et permettait ainsi aux athlètes mais aussi aux spectateurs de participer à ces compétitions en toute sécurité et en toute paix.

Aujourd'hui, la trêve olympique est l'expression du désir de l'humanité de bâtir un monde de paix, respectueux des principes de compétition loyale. Au-delà de la contribution, que nous avons déjà établie dans la Déclaration du Millénaire, du sport au service de la paix et du développement, l'association officielle du CIO aux travaux de l'Assemblée générale institutionnalise le lien entre la sagesse de l'antiquité et l'objectif le plus impérieux des Nations Unies, celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ainsi, derrière le symbole de ces anneaux, que nous avons tous appris à reconnaître, c'est l'apaisement temporaire d'un conflit armé, l'occasion d'épargner la vie d'un enfant, d'une femme ou d'un homme, que l'on soutient véritablement. Comme le souligne, avec pertinence, le rapport du Comité international de la Croix-Rouge intitulé « Notre monde : perspectives du terrain », publié en juin dernier, c'est aussi l'instant, même trop bref, de préserver les victimes, le plus souvent civiles, des souffrances qu'elles subissent : déplacement, dispersion des familles, pénurie de produits de première nécessité, mais avant tout la peur, la peur de mourir ou, pire encore, la peur de perdre un proche.

En tant que membre du CIO, je n'ai pas de doute quant à l'appui sans réserve que le Comité apportera aux travaux de notre Assemblée. Outre son implication au sein de missions de maintien de la paix en vue de promouvoir le sport comme moyen de rétablir la confiance entre les parties sortant d'un conflit, le CIO a fait sien notre engagement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a, d'une part, fondé sa responsabilité sociale sur six objectifs où le sport peut avoir un impact fort, et d'autre part, établi des relations avec les organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail, ou encore le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

À l'heure où, justement, nous nous apprêtons à évaluer la mise en œuvre de ces objectifs, la pertinence de l'agenda du CIO et sa participation à nos travaux ne sauraient être plus opportunes. L'examen que nous entreprenons de faire en 2010 dévoilera la force de notre détermination, mais nous savons d'ores et déjà que pour réaliser nos priorités, les plus élémentaires soient-elles, nous devons redoubler d'efforts et nous assurer du soutien de toutes les parties prenantes et de toutes les bonnes volontés, car il s'agira bien au-delà d'un effort sans précédent de mobilisation générale.

Nous sommes convaincus qu'avec le soutien continu et sans faille du Secrétaire général, l'engagement personnel de M. Lemke, son Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, les efforts du Bureau et la contribution active du Groupe des Amis du sport au service du développement et de la paix, nous permettons au sport de concrétiser tout son potentiel au service du développement et de la paix.

Le troisième Forum International Peace and Sport, qui se tiendra dans la Principauté de Monaco du 25 au 27 novembre prochains, et dont j'assurerai la présidence, rassemblera à nouveau dans un cadre apolitique, la gouvernance mondiale du sport, des gouvernements, des athlètes, des organisations non gouvernementales et des représentants du secteur privé.

Au travers de cette association, je me suis engagé à faire reconnaître le sport comme instrument de promotion et de la construction de la paix auprès des communautés vulnérables affectées par l'extrême pauvreté, les séquelles des conflits ou l'absence de cohésion sociale. Peace and sport intervient aujourd'hui dans plusieurs pays – la Côte d'Ivoire, le Burundi, le Timor-Leste et la Colombie – et envisage d'intervenir prochainement dans bien d'autres pays.

Évoquer le CIO sans mentionner qu'il représente la plus grande organisation sportive rassemblant les jeunes du monde entier serait omettre de reconnaître le lien intergénérationnel qu'il concrétise. Les premiers Jeux olympiques de la Jeunesse, qui se tiendront à Singapour en août 2010, constituent à ce titre un événement majeur.

Inculquer aux jeunes du monde entier des valeurs simples et saines est un effort qu'il convient sans cesse de renouveler : à commencer par le bien-être physique, l'attention portée à la santé et à un mode de vie plus équilibré, ainsi qu'au respect du fair-play et à la non-discrimination. C'est là l'esprit du sport, mais c'est

aussi celui de la vie en société, dans un monde interdépendant. Je suis très enthousiaste devant les accomplissements de tous ces athlètes dont le travail, la rigueur, la discipline et la volonté conduisent à l'admirable dépassement de soi et nous aspirent à redécouvrir les exploits dont ils sont capables.

Qu'il me soit permis de remercier la délégation italienne pour avoir présenté la demande du CIO, souhaiter à nos collègues canadiens tout le succès qu'ils méritent à l'approche des XXI^e Jeux olympiques d'hiver à Vancouver, en me permettant de leur rappeler que je garde toujours un souvenir excellent et ému des XV^e Jeux olympiques d'hiver de Calgary en 1988, où j'eus l'honneur de devenir un olympien.

Et enfin, j'apporte tout mon soutien personnel et celui de ma délégation à l'Afrique du Sud et au continent africain pour l'organisation de la prochaine coupe du monde de la Fédération internationale de football association en 2010, dont le succès sera non seulement important pour tout le continent africain, mais pour tous ceux et toutes celles qui partagent les valeurs du sport.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. A. S. le Prince Albert II de Monaco de l'allocution qu'il vient de prononcer.

S. A. S. le Prince Albert II de Monaco est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Mitsialis (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'intervenir sur le point 45 de l'ordre du jour pour exprimer le plein appui de mon pays au projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/64/L.2).

Depuis 1993, l'Assemblée générale a adopté huit résolutions relatives à la trêve olympique. Il importe de souligner que toutes ces résolutions ont été parrainées par la quasi-totalité des États Membres. Ce cas exceptionnel montre que les États Membres adhèrent totalement à l'idéal olympique et estiment que le concept d'*ekeicheiria*, qui remonte à la Grèce antique, garde toute son importance et peut représenter une manière constructive d'aborder le règlement des conflits.

Promouvoir la paix est la raison même pour laquelle les Jeux olympiques ont été créés. Dans l'antiquité, l'instauration de la trêve olympique impliquait la cessation de toutes les hostilités afin de permettre aux milliers d'athlètes, de pèlerins et de

spectateurs de se rendre à Olympie pour assister à cette célébration sacrée des exploits humains puis de retourner dans leurs foyers en toute quiétude et en toute sécurité. La trêve olympique a été observée pendant plus de 1 000 ans, ce qui en fait le traité de paix le plus long de l'histoire.

Aujourd'hui, les Jeux olympiques doivent continuer d'offrir une occasion unique de promouvoir la culture de la paix et de transmettre le message selon lequel il est possible de parvenir à une paix durable à partir d'une trêve. Le concept de trêve olympique traduit désormais l'aspiration de l'humanité à édifier un monde fondé sur les principes de concurrence loyale, de civisme, de réconciliation et de tolérance. En outre, il perpétue une sage tradition ancienne liée aux objectifs fondamentaux du monde actuel, à savoir le maintien de la paix internationale et la promotion du dialogue interculturel, de la coopération et de la compréhension entre les cultures.

Faire respecter la trêve olympique dans le monde moderne relève véritablement du défi, et nous ne nous attendons pas à ce qu'elle guérisse miraculeusement toutes les blessures dont souffrent de nombreuses régions du monde. En revanche, si la trêve olympique peut contribuer à faire cesser, ne serait-ce que pour un court laps de temps, les conflits et la discorde, cela enverrait un puissant message d'espoir.

Le sport, qui est un élément important du concept de trêve olympique, est le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif. Ces dernières années, les États et les institutions spécialisées ont largement reconnu que le sport constituait un instrument à la fois efficace et économique pour faire face aux problèmes qui se posent à l'humanité. En outre, le dernier rapport exhaustif en date présenté par le Secrétaire général sur la question à l'examen indique que le sport a été un puissant levier pour la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Il fait également observer que le sport permet de s'attaquer efficacement à des problèmes tels que le racisme, le sort des enfants des rues, l'inégalité entre les sexes et les traumatismes subis par les jeunes, en d'autres termes, aux origines de la violence.

L'association de la trêve olympique, en tant que concept idéologique moteur, et le sport, en tant que moyen pratique de favoriser le développement humain, s'est avérée être la bonne voie à suivre. Des résultats

ont été obtenus, même s'ils ne sont pas toujours exceptionnels. Nous devons donc poursuivre nos efforts dans cette voie et se persuader qu'il s'agit de la bonne, en gardant à l'esprit que les conflits ne vont certainement pas cesser du jour au lendemain dans le monde.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est favorable à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Le sport au service de la paix et du développement » à la plénière de l'Assemblée générale. La Chine considère que le sport a toujours joué un important rôle de catalyseur de l'aspiration de l'humanité à la paix et au développement. Il renforce la compréhension et les échanges entre les différentes cultures et favorise le dialogue et la coopération.

La Chine salue les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à établir un lien entre les valeurs sportives et l'objectif de la paix et du développement. Nous appuyons les efforts déployés par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et l'équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix pour mobiliser toutes les ressources possibles afin d'intégrer le sport à des activités et programmes en rapport avec le maintien de la paix, le développement, la santé et l'égalité des sexes et aux initiatives visant à protéger les droits et les intérêts des personnes handicapées, afin de renforcer la contribution du sport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'année dernière, le Gouvernement chinois a organisé avec succès à Beijing les XXIX^e Jeux olympiques d'été et les XIII^e Jeux paralympiques. Il y a deux ans, la délégation chinoise a coparrainé et présenté pour adoption la résolution 62/4 sur la trêve olympique. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater qu'au titre du point de l'ordre du jour relatif au sport, les gouvernements du Canada et de l'Afrique du Sud ont présenté des projets de résolution sur la trêve olympique et la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association (FIFA), respectivement publiés sous les cotes A/64/L.2 et A/64/L.3. La Chine souhaiterait se joindre aux auteurs de ces projets de résolution et espère que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se tiendront en 2010 à Vancouver, la Coupe du monde de 2010 de la FIFA organisée en Afrique du Sud et les premiers Jeux olympiques de la jeunesse qui se tiendront à Singapour seront tous couronnés de succès. Nous saluons également la première participation à l'Assemblée

générale, à titre d'observateur, du Comité international olympique.

Le succès des Olympiades de Beijing a accru l'impact des Jeux olympiques dans les pays en développement, a permis de diffuser l'esprit olympique, a suscité l'enthousiasme de centaines de millions de Chinois pour le sport et consolidé l'assise sociale du développement du sport au niveau de la population chinoise. En janvier 2009, pour perpétuer le précieux legs spirituel des Jeux olympiques de Beijing et promouvoir notre programme national de culture physique, le Gouvernement chinois a déclaré le 8 août, date d'ouverture des Jeux olympiques de Beijing, Journée nationale du sport.

En septembre dernier, le Gouvernement chinois a mis en place une réglementation nationale sur l'entretien de la force physique, qui constitue le premier ensemble exhaustif de dispositions administratives axées sur l'élaboration d'un programme national de culture physique. En établissant le droit des citoyens à participer à des activités sportives nationales et en précisant les responsabilités des différents ministères dans la promotion du sport pour tous, ces dispositions constituent une base juridique solide pour encourager les activités sportives au niveau national. Le Gouvernement chinois a également mis en place un système national de suivi de la culture physique, un ensemble d'activités physiques types et un système d'entraînement physique à l'intention du grand public.

Des efforts concertés et une recherche approfondie ont permis de trouver des moyens d'utiliser les stades construits pour les Jeux olympiques de Beijing, ce qui est avantageux aussi bien sur le plan social qu'économique. L'histoire prouve que le peuple chinois est non seulement capable d'accueillir des Olympiades véritablement exceptionnelles mais également de gérer de manière judicieuse le patrimoine matériel inestimable des Jeux olympiques de Beijing et de transmettre son héritage spirituel.

L'année 2009 marque le soixantième anniversaire de la naissance de la Chine nouvelle. Ces 60 dernières années, des progrès rapides ont été réalisés dans le développement économique et social et de nombreux exploits sportifs ont été accomplis dans notre pays. Le développement du sport en Chine a considérablement amélioré l'état de santé de la population, a accru l'assurance des Chinois et les a motivés à continuer

sans cesse de rechercher l'excellence. Le sport a également permis d'accélérer le rythme des progrès dans tous les domaines.

À l'heure actuelle, grâce à la coordination et l'évolution saine des sports de compétition, les activités sportives au niveau local et l'éducation physique dispensée dans l'ensemble du système éducatif chinois, près de 28,2 % de la population s'adonne à l'activité physique. Il y a plus de 850 000 installations sportives à travers le pays, soit 1,02 mètre carré d'installations sportives par habitant, ce qui représente respectivement 200 et 100 fois plus que pendant les années qui ont suivi la fondation de la République populaire de Chine. Les activités sportives au niveau associatif ont été constamment améliorées de manière systématique et scientifique. Les méthodes de gestion standardisée des manifestations sportives aussi bien que l'intérêt qu'elles suscitent auprès du public augmentent également. Il y a actuellement dans tout le pays près de 210 000 centres et lieux d'entraînement urbains et ruraux, 3 092 clubs sportifs destinés aux jeunes et 176 associations sportives nationales, provinciales, régionales, municipales et professionnelles.

Sur la base de cette vision scientifique du développement, notre gouvernement continuera de donner toute sa mesure au rôle positif du sport dans le processus d'édification d'une société harmonieuse, d'adhérer à l'objectif d'amélioration du bien-être physique et de la qualité de vie de tous les Chinois, de construire davantage d'installations sportives en zone urbaine et rurale et de continuer de les perfectionner, d'améliorer les associations sportives locales et le système national d'éducation physique, et de fournir au public de meilleurs services sportifs pour que les Chinois puissent goûter aux bienfaits du sport pour la santé et le développement.

Nous sommes prêts à travailler avec d'autres pays et à continuer de renforcer le rôle du sport dans la promotion de la paix et du développement internationaux, de promouvoir la coopération internationale et les échanges dans le domaine du sport, et de contribuer ensemble à la paix, au développement et à la prospérité du monde.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : La Charte de San Francisco a jeté les bases de ce qui devait être un nouveau système de relations internationales destiné à éviter une répétition des terribles expériences des deux guerres mondiales du

XX^e siècle. L'objectif fondamental énoncé dans son préambule est de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de parvenir à instaurer un ordre international démocratique et équitable fondé sur le respect de la dignité égale de tous les êtres humains.

C'est avec ces objectifs qu'a été établie l'Organisation à laquelle nous appartenons aujourd'hui, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, fondées sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres, le règlement pacifique des différends internationaux, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. On nous avait promis également le progrès économique et social pour tous les peuples.

Néanmoins, au lendemain de la célébration du soixantième anniversaire des Nations Unies, nous sommes témoins d'une triste situation économique et sociale caractérisée par la conjugaison de la crise économique et financière, de la crise alimentaire et de la crise énergétique, ainsi que par les conséquences néfastes du changement climatique qui met en péril l'espèce humaine. En outre, les pays puissants n'ont toujours cessé de contrôler les ressources naturelles qu'ils considèrent comme stratégiques en se lançant dans des guerres d'agression et d'occupation étrangère.

Les efforts de développement des pays du Sud ont été en conséquence entravés par ces maux, dont la responsabilité incombe à l'ordre international injuste et inégal actuel, et non pas aux pays du Sud. C'est pourquoi il est urgent aujourd'hui plus encore que jamais de favoriser un climat de paix internationale en promouvant la solidarité et le multilatéralisme en tant que valeurs fondamentales.

Pour Cuba, le sport participe incontestablement au renforcement de la solidarité et de l'amitié entre les peuples, en tant que facteurs indispensables de promotion de la paix, du développement et de la coopération entre nations. Le sport constitue un aspect important du développement aussi bien au niveau national qu'international. Pour Cuba, le sport a cessé d'être l'apanage de certains, pour devenir un droit pour tout le monde. Depuis le triomphe de la révolution cubaine, nous avons trouvé la voie véritable du sport de masse, qui a permis de remporter des succès remarquables dans les compétitions régionales et internationales.

Conformément à ce droit, nous avons travaillé à la promotion d'un système pédagogique dans lequel

l'éducation physique est partie intégrante de l'apprentissage humain. Nous veillons à ce que la formation sportive commence dès l'enfance dans le but de développer les talents de ceux qui sont prédisposés à devenir de futurs athlètes pour défendre et élever le niveau de notre pays sur la scène sportive internationale. Parallèlement, nous nous opposons aux activités sportives qui n'ont que l'argent pour seule récompense, et condamnons par conséquent le vol des talents sportifs dont sont victimes les pays en développement.

Le mouvement sportif cubain, avec à sa tête le Comité olympique cubain et l'Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs, collabore sans compter avec différents pays du Sud par l'envoi de techniciens, d'instructeurs et d'entraîneurs qui, en toute modestie et sur la base d'accords bilatéraux, enseignent de nouvelles méthodes d'entraînement sportif qui contribuent à améliorer les résultats sportifs et qui favorisent la pratique de masse, tout en renforçant les liens d'amitié et de fraternité entre les peuples.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Président, assume la présidence.

Nous avons également renforcé la coopération internationale en mettant notre Institut de médecine sportive et notre laboratoire de contrôle antidopage à la disposition des pays du Sud en guise de contribution à la lutte contre le fléau de la drogue qui corrompt les athlètes et entrave le respect des règles du jeu, ainsi que l'éducation et la culture des athlètes et des entraîneurs.

Cuba a également créé l'École internationale d'éducation physique et sportive, spécialisée dans la formation de professionnels qui considèrent la solidarité comme valeur fondamentale et qui peuvent faire évoluer l'éducation physique et le sport dans leur pays. Cuba accueillera du 9 au 13 novembre à la Havane la troisième Convention internationale des activités physiques et sportives, dont le thème sera le développement professionnel, l'activité physique et la qualité de la vie.

Nous aimerions féliciter le Brésil de la sélection de la ville de Rio de Janeiro comme site des Jeux olympiques de 2016. Il s'agit d'un choix juste et mérité. Les pays du Sud méritent aussi d'accueillir de tels jeux, des jeux de la fraternité et de la solidarité sans intérêts mercantiles. Nous sommes convaincus

que les Jeux olympiques de 2016 seront un succès de tous les pays du Sud.

Répondons la solidarité internationale, notamment par le biais de l'idéal olympique, et tout l'armement mis au point par cette civilisation sera superflu. Semons les idées, et la destruction irrémédiable de notre milieu naturel de vie pourra être évitée. Partageons l'espoir qu'un monde meilleur est possible.

M. Gan (Singapour) (*parle en anglais*): La délégation de Singapour souhaiterait féliciter le Canada de l'imminente adoption du projet de résolution A/64/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Nous sommes confiants que le Canada, qui accueillera les XXI^e Jeux olympiques d'hiver et les X^e Jeux paralympiques d'hiver, ne ménagera pas ses efforts dans les préparatifs de ces jeux au cours des prochains mois. Nous adressons au Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver nos meilleurs vœux de succès.

Singapour est heureuse de s'être porté coauteur de cette résolution. Beaucoup de choses ont été dites sur la capacité du sport de servir la compréhension et le respect parmi les peuples. Au niveau local, le sport s'avère un instrument de lutte contre l'exclusion sociale, de dialogue avec la jeunesse, de renforcement des communautés et d'influence positive sur les comportements sociaux. Au niveau international, le sport permet de renforcer les liens entre les pays et les régions, de mettre à mal les préjugés et de trouver une communauté d'intérêts entre des pays en conflit. Le sport représente des valeurs qui nous sont fondamentales et dépassent les frontières.

Les Jeux olympiques de la jeunesse sont le premier nouveau produit du Comité international olympique (CIO) en 80 ans, le dernier étant les Jeux olympiques d'hiver. Ils attireront 5 000 jeunes athlètes et responsables de 205 comités nationaux olympiques différents qu'ils mettront en compétition dans les 26 disciplines des sports d'été, au cours de 201 manifestations.

À la cent dix-neuvième session du Comité international olympique, le Président du CIO, Jacques Rogge, a déclaré que les Jeux olympiques de la jeunesse

« sont le porte-drapeau de la détermination du CIO à s'adresser aux jeunes. Et il ne s'agit pas

seulement de compétition. Ces Jeux seront également une plate-forme qui permettra aux jeunes d'apprendre ce que sont les valeurs olympiques et les bénéfices du sport ainsi que de partager leurs expériences avec d'autres jeunes venus du monde entier. »

Dans une arène sportive entachée de scandales et où le recours aux stéroïdes et à la tricherie ne surprend plus aucun d'entre nous, il est peut-être opportun de nous rappeler et de rappeler aux jeunes que le sport, ce n'est pas seulement remonter des victoires, c'est aussi interagir et tisser des liens, s'unir autour d'un même objectif et jeter des ponts vers les autres.

Singapour a le privilège d'accueillir les tout premiers Jeux olympiques de la jeunesse, du 14 au 26 août 2010. Comme les Jeux olympiques, les Jeux olympiques de la jeunesse mettront l'accent sur l'excellence dans le sport. Toutefois, les Jeux olympiques de la jeunesse intégreront à leur programme sportif un programme de culture et d'éducation. C'est une première pour le mouvement olympique. Cela représente un changement dans la manière de penser et une occasion d'agir différemment. Singapour voit dans les Jeux olympiques de la jeunesse une occasion d'inciter nos jeunes à porter et incarner les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect, non seulement dans la pratique du sport, mais aussi dans leur vie quotidienne.

Singapour 2010 symbolisera le fait de sauter le pas et l'investissement dans notre jeunesse, dans nos futurs leaders. Avec l'introduction du programme culturel et éducatif, les Jeux olympiques de la jeunesse de Singapour 2010 ont été élaborés comme un voyage initiatique suivant les jeunes athlètes qui se préparent et s'entraînent pour se mesurer dans les compétitions sportives. Le programme comprend cinq thèmes dont l'olympisme, le développement des compétences et la responsabilité sociale. Par ce programme amusant et interactif, Singapour 2010 cherche à offrir aux jeunes l'occasion de développer la confiance, la foi en soi et en ses objectifs et le courage nécessaires non seulement au succès sur le terrain de jeu, mais également à la défense de ses valeurs et de ses convictions, pour qu'ils puissent jouer un rôle positif dans leur milieu de vie et construire un monde meilleur et pacifique.

Le voyage d'apprentissage pour notre jeunesse a débuté en janvier 2008, dans le cadre d'activités et de programmes préparatoires. Ainsi, l'un des programmes,

Friends@YOG, qui a été mis en place en mars 2009, jumèle chaque école de Singapour à une école de chacun des 204 autres pays ayant un Comité national olympique. C'est l'occasion pour les jeunes de se rencontrer et d'acquérir une meilleure compréhension de la culture et du pays des uns et des autres.

Pendant les Jeux, la jeunesse singapourienne aura aussi l'occasion de montrer ce qu'elle a appris sur ses interlocuteurs dans le village des cultures du monde, au Village olympique de la jeunesse. Ce cadre offrira une bonne tribune aux athlètes et aux hauts responsables étrangers pour parler de leur propre pays et leur propre culture et échanger des idées pour apprendre à mieux se connaître. Nous sommes confiants que les activités pré-jeux des Jeux olympiques de la jeunesse contribueront à mûrir nos jeunes pour leur permettre de devenir demain de meilleurs leaders.

De nombreuses collectivités du monde entier nous ont rejoints pour participer à nos activités pré-Jeux, partageant leur culture et leur expérience dans la célébration de Singapour 2010. Nous invitons les membres de l'Assemblée à se joindre à nous dans ce voyage pionnier dont nous laisserons l'héritage aux générations futures.

Les intérêts et les attentes de la jeunesse d'aujourd'hui sont très divers. Les Jeux olympiques de la jeunesse créeront un cadre où les jeunes, en particulier les athlètes, seront soutenus, encouragés à défendre et porter leurs idées, leurs initiatives et leurs responsabilités et autonomisés en vue de faire la différence au sein de leurs collectivités. Les jeunes sont engagés à faire part de leurs idées pour Singapour 2010 et ont l'occasion de prendre en main l'organisation de manifestations qui accompagneront Singapour 2010 et ses festivités.

Les festivals Singapour 2010 CAN! en sont un exemple. « CAN! » est un acronyme formé sur les mots « Create. Action. Now! » (« Crée, Agis, maiNtenant! »). Dans le cadre des festivals Singapour 2010 CAN!, on a confié aux jeunes la responsabilité de la planification et de l'organisation de festivals semestriels thématiques, qui portent notamment sur la culture et le patrimoine, les médias numériques, l'environnement, et les arts. Les jeunes ont également joué un rôle actif dans d'autres domaines, tels que le volontariat, l'assistance administrative et la participation à de nombreuses manifestations de Singapour 2010 CAN!

Singapour est une jeune nation aux multiples couleurs culturelles et textures sociales. C'est un cadre et un environnement propices à l'apprentissage et à la compréhension interculturels. Comme les XXI^e Jeux olympiques d'hiver de Vancouver et les X^e Jeux paralympiques d'hiver, les Jeux olympiques de la jeunesse de Singapour 2010 visent à promouvoir les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect.

À la fin de la première édition des Jeux olympiques de la jeunesse, Singapour espère que les jeunes du monde entier, inspirés par les Jeux, auront envie de continuer de répandre ces valeurs olympiques et de les suivre dans leur vie de tous les jours s'ils ne l'ont déjà.

Pour finir, je voudrais raconter une histoire pour illustrer comment les jeunes peuvent aider ou contribuer à l'édification d'un monde meilleur et pacifique, à travers le sport.

John Ian Wing était un étudiant australien d'origine chinoise âgé de 17 ans et vivant à Melbourne. Les tensions qui avaient marqué les Jeux de Melbourne de 1956 l'avaient énormément troublé. Une révolte avait presque éclaté pendant la compétition de water-polo entre l'URSS et la Hongrie, ternie par la crise du Canal de Suez et l'invasion de la Hongrie par l'Union soviétique. Wing envoya une lettre anonyme au Comité d'organisation de Melbourne, dans laquelle il proposait que tous les athlètes défilent librement, comme une seule nation, à la cérémonie de clôture, contrairement à la tradition qui veut que chaque pays défile séparément. À sa grande surprise, cette idée d'« Un monde, Une nation » fut adoptée. Aujourd'hui, on continue de saluer le rôle qu'il a joué en faveur de la paix et de l'unité mondiale.

M^{me} Enna Park (République de Corée) (*parle en anglais*): La République de Corée appuie avec enthousiasme le projet de résolution à l'examen, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Le sport est un outil puissant permettant de rassembler les groupes les plus divers derrière l'esprit et les valeurs consacrés par la Charte de l'ONU. Les Jeux olympiques biennaux, les Jeux paralympiques et la Coupe du monde sont des exemples clefs de cette interaction.

Les Jeux olympiques de l'été dernier à Beijing ont été un succès, et ma délégation est fière que ces Jeux aient eu lieu en Asie. La République de Corée, qui a accueilli les Jeux olympiques de 1988, sait combien il est important pour les États Membres d'accueillir les Jeux, et nous félicitons la Chine pour la réussite de ses Jeux. Ma délégation voudrait également féliciter le Canada et exprimer son soutien aux Jeux d'hiver de Vancouver 2010, en tant que prolongement de la manifestation réussie de la coopération internationale et du développement, grâce au sport.

En outre, nous espérons que les États Membres observeront la trêve olympique et accorderont leur précieux soutien à cette initiative mêlant le sport et le développement humain, au cours des préparatifs comme durant le déroulement des Jeux.

Ma délégation se félicite de ce que soit reconnu le rôle de plus en plus important que joue le sport dans la réalisation des objectifs convenus au plan international, y compris les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Alors que le sport à lui seul ne peut pas ouvrir la voie au développement social et à la paix, il peut tout de même être un outil efficace utilisé conjointement avec d'autres programmes et initiatives existants. À cet égard, ma délégation constate qu'à maints titres, le sport peut contribuer aux objectifs du Millénaire pour le développement, comme le signale le rapport du Secrétaire général sur le sport au service de la paix et du développement (A/63/466).

Pour contribuer à cette cause, la République de Corée s'est engagée activement dans des manifestations sportives mondiales, en accueillant notamment les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football. Dans les années à venir, nous accueillerons également le Championnat d'athlétisme de 2011, les Jeux d'Asie de 2014 et les Universiades d'été 2015. Nous espérons aussi accueillir les Jeux olympiques d'hiver en 2018 et la Coupe du monde de football en 2022, manifestations pour lesquelles nous avons officiellement posé notre candidature.

La République de Corée estime également qu'il est important d'accroître la coopération internationale par la promotion du sport au service du développement. Nous avons, par exemple, lancé plusieurs programmes de soutien à la pratique sportive de notre région et d'autres régions du monde. Citons notamment Vision 2014, pour la période 2007-2014, destiné à appuyer les projets sportifs d'autres pays de

la région asiatique et le Programme « Rêve », pour la période 2004-2010, qui vise à promouvoir la participation de jeunes athlètes aux jeux d'hiver du monde entier.

Enfin, la République de Corée apporte son appui au projet de résolution A/64/L.3 sur la Coupe du monde 2010 de la Fédération internationale de football association. Nous félicitons l'Afrique du Sud et nous la soutenons de tout cœur dans ses préparatifs pour accueillir la Coupe du monde. Cette coupe est un événement historique, car pour la première fois, ce tournoi de football d'importance considérable se jouera sur le sol africain. Hôte en 2002, avec le Japon, de ce tournoi, organisé pour la première fois en Asie, et qui a été couronné de succès, ma délégation comprend l'importance que revêt ce championnat pour l'Afrique en termes de reconnaissance internationale de développement, de tourisme et de prestige. Nous nous réjouissons d'assister au succès de compétition qui, non seulement fera progresser l'esprit sportif et compétitif au plus haut niveau international, mais servira également d'instrument inestimable de promotion de l'unité, de la solidarité, de la paix et de la réconciliation, ainsi que des campagnes préventives contre les fléaux, tels que le VIH/sida, qui frappent la jeunesse du continent.

La République de Corée continuera de défendre énergiquement le principe que le sport est facteur de développement et de paix, et de contribuer à la réalisation des idéaux olympiques et sportifs.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Pour beaucoup de gens, le sport ne sert qu'à faire de l'exercice. Mais au niveau planétaire, le sport peut aussi servir de langage commun pour favoriser l'amitié et l'harmonie au niveau international. Une compétition sportive permet aux participants de transcender leurs différences et nous rappelle que les êtres humains ont bien plus de points communs que de différences. Des terrains de football poussiéreux aux stades olympiques, des individus de diverses origines, religions, cultures et races se rassemblent pour une cause commune, pour partager une expérience. Dans les termes de la Charte olympique, le sport et la compétition amicale peuvent « contribuer à construire un monde meilleur et pacifique ».

Dans notre région, nous cherchons à mettre à profit l'esprit sportif au service du renforcement des relations et pour bâtir des ponts entre les peuples et les cultures, par le biais d'un réseau actif d'organisations

qui se servent du sport pour promouvoir la paix et la coexistence. Partout dans le monde, lorsque deux équipes de football sont sur le point de s'affronter, on peut aisément avoir l'impression qu'une bataille va être livrée. Cependant, le club de football d'Abu Gosh-Mevaseret Zion illustre de façon remarquable comment un prétendu champ de bataille peut devenir un lieu de cohabitation.

L'équipe d'Abu Gosh-Mevaseret Zion est un club de football judéo-arabe baptisé d'après le nom des villes éponymes de la banlieue ouest de Jérusalem. Le projet a sollicité l'appui des conseils municipaux d'Abu Gosh et de Mevaseret Zion afin d'attirer largement l'intérêt de l'opinion publique. L'équipe, gérée par un conseil d'administration judéo-arabe, entraîne des centaines d'enfants de divers horizons. Ce club de football n'est qu'un exemple qui montre comment de simples citoyens peuvent, grâce au sport, mettre de côté leurs différences, promouvoir l'intégration et développer la confiance. Cet exemple montre qu'au moyen d'efforts concertés sur le terrain, on peut construire un avenir plus radieux.

Autre exemple de réussite, le programme sportif du Centre Pères pour la paix réunit de jeunes Israéliens et Palestiniens pour leur permettre d'apprendre les uns des autres et de développer des liens interculturels. Une vaste gamme de programmes contribuent à transformer la vie de plus de 10 000 enfants, en mettant à profit le sport pour favoriser la solidarité, le respect et l'interaction. Le programme phare des activités sportives du Centre est le projet des écoles de sport jumelées pour la paix (Twinned Peace Sport Schools). Lancé en 2002, ce programme regroupe les communautés israélienne et palestinienne grâce à des entraînements sportifs hebdomadaires, des cours autour du thème de la paix et un apprentissage multilingue. Le programme regroupe 1 600 jeunes Palestiniens et Israéliens défavorisés qui n'auraient pas eu cette possibilité de faire du sport ou de faire des rencontres et d'apprendre des autres. Ces réussites, qui ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres, indiquent ce que l'on peut accomplir grâce au sport.

Malheureusement, tous les événements sportifs ne se déroulent pas dans le même esprit. Au début de cette année, on a refusé un visa à la championne de tennis israélienne Shahar Peer pour qu'elle puisse aller jouer au Championnat de tennis de Doubaï. Bien qu'Israël salue l'attitude ferme adoptée par l'Association féminine de tennis ainsi que par les prestataires et les parrains de cette manifestation face à

ces préjugés à caractère politique, l'épisode reflète une tendance dangereuse à politiser le monde sportif.

Sur le chapitre de la haine qui peut infiltrer la sphère sportive, nous nous remémorons les Jeux olympiques de 1972 à Munich, où des tireurs du groupe terroriste Septembre noir, qui avaient fait irruption dans le Village olympique, ont tué 11 athlètes, entraîneurs et arbitres israéliens. Les répercussions de cet acte terroriste ignoble et monstrueux se ressentent encore aujourd'hui en Israël et dans le monde entier.

Alors que le monde cherche à relever les défis les plus rebelles en matière de paix et de développement, nous devons trouver de nouveaux moyens dynamiques d'affronter les difficultés et de jeter des ponts entre les peuples. Mettre le sport au service d'une culture de paix et de développement peut se révéler efficace. Néanmoins, le sport ne saurait atteindre ces objectifs tout seul. L'appui et la participation des médias et de la société civile sont nécessaires pour que le sport transmette efficacement un message de paix et de développement. Israël appuie fermement ce concept et appelle tous les États Membres à faire usage des possibilités qu'offre le sport pour susciter l'intérêt le plus large.

Dans cet esprit, Israël a le plaisir de se porter coauteur des résolutions A/64/L.2, « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » et A/64/L.3, « Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association ».

M. Webb (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Wellington Webb, et j'ai le privilège de faire partie de la délégation des États-Unis auprès de l'Assemblée générale pour sa soixante-quatrième session, sur invitation de mon ami, le Président Obama. Ayant été maire de Denver, dans l'État du Colorado, j'appuie depuis longtemps le Comité olympique des États-Unis, dont le siège se trouve dans cet État. Par conséquent, c'est pour moi un plaisir que de prendre la parole aujourd'hui au nom des États-Unis sur la question de l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.

Les objectifs fondamentaux du mouvement olympique sont de servir la société, de mettre le sport au service de l'humanité et de promouvoir des sociétés pacifiques qui s'évertuent à préserver la dignité humaine. Les États-Unis sont heureux d'avoir coparrainé le projet de résolution adopté aujourd'hui

(résolution 64/3) et qui invite le Comité international olympique (CIO) à participer à l'Assemblée générale en tant qu'observateur.

Au fil des ans, les États Membres ont dans de nombreuses résolutions appelé l'ensemble du système des Nations Unies à coopérer avec le CIO afin de mettre en œuvre des projets utilisant le sport comme outil de consolidation de la paix, de développement, de secours humanitaire et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le statut d'observateur offert au CIO est une reconnaissance du potentiel qu'offre le sport pour nous inciter à poursuivre des objectifs et des idéaux d'entente, de sécurité et de prospérité internationales, comme l'envisage la Charte des Nations Unies.

Au fil des ans, le CIO a signé des mémorandums d'accord avec 15 institutions et programmes spécialisés de l'ONU, et il coopère avec 10 institutions et programmes supplémentaires. En mai 2006, le Secrétaire général a officialisé la relation de travail qui s'était déjà développée entre le CIO et certaines missions de maintien de la paix des Nations Unies pour que le sport soit lui aussi mis à contribution pour restaurer la confiance entre les parties sortant d'un conflit.

Les États-Unis sont également heureux de coparrainer le projet de résolution présenté aujourd'hui et intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/64/L.2), qui déclare une trêve olympique pour les XXI^e Jeux olympiques d'hiver et les X^e Jeux paralympiques d'hiver devant avoir lieu à Vancouver, au Canada, en février. Nous avons coparrainé des résolutions similaires à neuf reprises depuis 1993.

La trêve olympique promeut l'entente internationale sur la base du principe que le sport peut inspirer la paix. Depuis les premiers Jeux antiques en 776 avant J.-C., la compétition sportive nous aide à dépasser nos différences. Le but principal de la trêve est de réunir les peuples et de permettre à toutes les personnes concernées par les Jeux de se déplacer et de participer en toute sécurité.

La Fondation internationale pour la trêve olympique, créée par le CIO, s'attache à faire respecter et soutenir la trêve olympique au niveau international. Elle encourage chacun à agir dans l'intérêt de la paix et à mobiliser les jeunes en faveur de l'idéal olympique, établi des liens entre les communautés en conflit et

offre une aide humanitaire dans les pays en proie au conflit.

Aujourd'hui, la délégation des États-Unis se réjouit également d'être l'un des coauteurs du projet de résolution A/64/L.3 intitulé « Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association », présenté par la délégation sud-africaine. L'année 2010 marquera la première fois qu'une manifestation sportive d'une telle ampleur aura été organisée en Afrique. Ma délégation se félicite tout particulièrement de ce que l'équipe des États-Unis fasse partie des participants. Les États-Unis n'en seront que plus attentifs à rehausser l'héritage sportif laissé par la Coupe du monde de 2010 en faveur de la paix et du développement en Afrique.

À Vancouver, en février prochain, les athlètes mettront de côté leurs divergences politiques, religieuses et sociales et se mesureront à égalité dans leur quête d'excellence. Comme l'a fait remarquer le Président Obama il y a quelques semaines encore, dans un monde où l'humanité se montre trop souvent sous son jour le plus sombre, la compétition pacifique entre les nations représente ce que notre humanité a de plus beau.

Le thème du sport au service de la paix et du développement revêt une grande importance pour les États-Unis, même les années non olympiques. Les États-Unis se félicitent de la création du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix. De plus en plus de personnes dans le monde entier comprennent la valeur de tels efforts.

Sports United est un programme diplomatique de sensibilisation lancé par les États-Unis pour mettre en place auprès des collectivités à l'étranger, un dialogue avec les garçons et les filles. Il aide les jeunes gens à découvrir comment on peut appliquer les clefs de la réussite sportive au développement des aptitudes à la vie quotidienne et à la réussite scolaire. Ces jeunes gens créent ainsi des liens avec des professionnels du sport aux États-Unis et font connaissance avec la vie et la culture du pays. De jeunes athlètes et entraîneurs sont invités aux États-Unis pour découvrir la pratique du sport dans notre pays et les athlètes et entraîneurs des États-Unis se déplacent à l'étranger pour animer des ateliers sportifs insistant sur l'importance du fonctionnement en équipe, de l'éducation, d'une bonne santé et du respect de l'autre. Les Américains, de leur côté, découvrent d'autres cultures et les obstacles auxquels doivent aujourd'hui faire face les jeunes à l'étranger.

Les débats que nous avons eus aujourd'hui rappellent au monde qu'il importe que la préparation

des prochains Jeux soit aussi bien spirituelle que physique. Le sport n'est pas une fin en soi; il doit également être un moyen de promouvoir la paix et d'éduquer la jeunesse mondiale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 45 de l'ordre du jour. Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolution A/64/L.2, et A/64/L.3 tels qu'oralement amendés.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.2 intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Je tiens à signaler que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Barbade, Belize, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Dominique, Érythrée, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Îles Marshall, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Nauru, Nigéria, Norvège, Ouganda, Palaos, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.2?

Le projet de résolution A/64/L.2 est adopté (résolution 64/4).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.3, intitulé « Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association ». Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Botswana, Cap-Vert, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Liechtenstein, Malawi, Mauritanie, Maroc, Niger, Norvège, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Serbie et Tchad.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.3, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/64/L.3, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 64/5).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 45 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.